

1^{er} Mouvement de grève dans le Département du Gers

Dans les années 90, le Gers a recruté un grand nombre de sapeurs-pompiers professionnels. Ceux-ci avaient alors concédé un effort : accepter un double statut, qui fait d'eux tout à la fois des pompiers professionnels et des pompiers volontaires. La mesure devait être provisoire. Mais elle est désormais inscrite dans le paysage, malgré les évolutions du métier, et la hausse du nombre d'interventions. «Le but était d'abaisser le coût, explique les représentants du SA spp/Pats32. Mais aujourd'hui, ce n'est plus acceptable.» Les pompiers sont obligés de suivre des formations de maintien des acquis. Mais le temps manque, sur leur planning professionnel, pour les suivre. «Alors, on les fait sur notre temps de repos... C'est là que le côté «volontaires» de notre statut intervient.» Une économie pour le SDIS 32, car ces heures, payées, passent en heures de formation de pompiers volontaires, avec un régime fiscal avantageux. «Cela a pu fonctionner pendant un temps, mais en 10 ans le nombre d'interventions dans le Gers a doublé, et Auch ne fait pas exception.»

Les textes européens sont clairs, le travail en 24h est interdit. «On exige qu'un infirmier hospitalier ne puisse pas travailler plus de 12, mais nous, on peut enchaîner 24 heures sans repos, et personne n'y voit un problème ! On ne réclame pas la fin du double statut, mais le nombre de postes nécessaire pour travailler.»

Du coup, le jeudi 17 novembre 2016, les pompiers d'Auch ont suivi le 1^{er} mouvement de grève départemental, et sont descendus dans la rue... Ils ont formé un rassemblement devant la caserne, bien en vue... non loin du conseil départemental, distribué des tracts. Les engins tagués, en transit, pour le contrôle d'un PI lors de la manœuvre de la garde, ont été vus par la population.

Le Président du Conseil d'Administration, les deux colonels, ont rencontré le représentant du SA spp/pats32 (Yannick Martuing et son adjoint David Bousigon).

«On a obtenu des avancées sur une infime partie de nos demandes. On nous a dit clairement que les crédits ne sont pas là.»

Aujourd'hui, les SPP effectuent leurs formations sur le temps de travail. Les SPP en garde n'ont toujours pas accès au CET, ni aux congés.

Le combat se poursuit. Le SA spp/pats 32 soutenu par la Fédération Autonome a tout de même bouleversé le mode de fonctionnement et de gestion des SPP dans le département.

